Très Haut Débit (THD)

Le territoire de Pessac est pour partie éligible au Très Haut Débit.

Le déploiement de la Fibre THD est une compétence de la Métropole.

Technologie

Sur le territoire, le très haut débit est accessible selon deux technologies :

- Le réseau câblé, qui est disponible sur une partie de 14 communes de la Métropole. Il offre des débits de 30 Mb/s à 1 Gb/s.
- Le réseau fibre optique, qui est en cours de déploiement par les opérateurs privés sur tout le territoire métropolitain. Il offre des débits de 100 Mb/s à 1 Gb/s.

La différence entre ces deux technologies tient à ce que le réseau fibre optique va jusqu'à la prise, tandis que le réseau câblé est un réseau fibre mais à terminaison coaxiale (qui prend la forme d'un câble TV).

Déploiement

Sur les communes de la Métropole (hors Bordeaux), la construction du réseau fibre optique est réalisée par un seul opérateur, Orange. Le réseau construit est ensuite ouvert à tous les autres opérateurs (SFR, Bouygues, Free qui peuvent ainsi proposer leurs offres.

- Vous pouvez tester votre éligibilité à la fibre à partir de votre adresse sur le site de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) : rendez-vous sur cartefibre.arcep.fr
- Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le Très Haut Débit du site internet de Bordeaux Métropole

CONTACT

Bordeaux Métropole

Site Internet

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

Ville de
PESSAC

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS